



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**Groupe de travail des véhicules
automatisés/autonomes et connectés**Troisième session**

Genève, 3 et 4 juin 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la troisième session* ****

qui se tiendra à Genève, au Palais des Nations, du 3 juin 2019 à 9 heures 30 au 4 juin 2019 à 17 heures 30.

Nota : Cette session extraordinaire a été proposée par le Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA) à sa session de janvier 2019. Elle a été autorisée par le Comité des transports intérieurs à sa session de février 2019 et confirmée par le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) à sa 177^e session, en mars 2019.

-
- * Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la CEE (https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=_K017U). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html>.
- ** Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE. Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3^e étage du Palais des Nations). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l'adresse documents.un.org/.



I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Points à retenir de la session de mars 2019 du WP.29.
3. Mandats des groupes de travail informels du GRVA.
4. Connectivité :
 - a) Cybersécurité et protection des données ;
 - b) Mises à jour de logiciels (y compris les mises à jour à distance).
5. Systèmes d'aide au maintien dans la voie :
 - a) Fonction de direction à commande automatique ;
 - b) Nouvelle méthode d'évaluation/d'essai ;
 - c) Systèmes de stockage des données pour les véhicules à conduite automatisée ;
 - d) Prescriptions relatives à la sécurité fonctionnelle et aux systèmes complexes de commande électronique.
6. Questions diverses.

II. Annotations et liste des documents

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 7 du chapitre III du Règlement intérieur (ECE/TRANS/WP.29/690 tel que modifié) du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2019/14.

2. Points à retenir de la session de mars 2019 du WP.29

Le GRVA souhaitera sans doute être informé par le secrétariat des points à retenir de la session de mars 2019 du WP.29 sur des questions qui le concernent et sur des questions communes.

Document(s) : (ECE/TRANS/WP.29/1145).

3. Mandats des groupes de travail informels du GRVA

Le GRVA donnera suite à la décision prise par le WP.29 (voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/1145), relative à la préparation de l'examen de ce point à l'occasion de sa session et de celle du Comité exécutif (AC.3), qui doivent toutes deux se tenir en juin 2019.

Le GRVA examinera les propositions de mandats de nouveaux groupes de travail informels, en ce qui concerne les questions suivantes :

- Prescriptions fonctionnelles ;
- Nouvelles méthodes d'évaluation/d'essai ;
- Systèmes de stockage des données pour les véhicules à conduite automatisée ;
- Cybersécurité et mises à jour de logiciels.

4. Connectivité

a) Cybersécurité et protection des données

Le GRVA a accepté que lui soit remis un rapport sur l'état d'avancement des activités de l'équipe spéciale de la cybersécurité et des questions de sûreté des transmissions sans fil, notamment en ce qui concerne la phase d'essai convenue, pour qu'un projet de texte puisse être élaboré.

Le GRVA est convenu d'examiner plus avant les propositions de recommandation et de règlements établies par l'équipe spéciale.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2019/2.

b) Mises à jour de logiciels (y compris les mises à jour à distance)

Le GRVA est convenu d'examiner plus avant les propositions de recommandation et de règlements établies par l'équipe spéciale.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2019/3.

5. Systèmes d'aide au maintien dans la voie

a) Fonction de direction à commande automatique

Le GRVA sera informé de la prorogation par le WP.29 du mandat du groupe de travail informel des fonctions de direction à commande automatique, pour une durée d'un an.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/1, annexe III
ECE/TRANS/WP.29/1145.

Le GRVA souhaitera peut-être recevoir un rapport sur l'état d'avancement des travaux du groupe de travail informel des fonctions de direction à commande automatique, en ce qui concerne ses éventuelles activités relatives aux systèmes d'aide au maintien dans la voie.

Il souhaitera peut-être également examiner une proposition relative à un nouveau Règlement ONU et aux principales spécifications techniques et fonctionnelles qui y sont associées (« sans effet eu égard à l'Accord ») concernant les systèmes d'aide au maintien dans la voie, établie par le groupe de travail informel des fonctions de direction à commande automatique.

b) Nouvelle méthode d'évaluation/d'essai

Le GRVA souhaitera peut-être recevoir des renseignements sur les travaux du groupe de travail de la méthode de validation applicable à la conduite automatisée susceptibles d'être pertinents dans le cas des systèmes d'aide au maintien dans la voie.

c) Systèmes de stockage des données pour les véhicules à conduite automatisée

Le GRVA a relevé, à sa deuxième session, qu'il convenait d'élaborer des dispositions applicables aux systèmes de stockage des données pour les véhicules à conduite automatisée adaptées aux systèmes d'aide au maintien dans la voie. Il souhaitera sans doute examiner les éventuelles propositions à ce sujet.

d) Prescriptions relatives à la sécurité fonctionnelle et aux systèmes complexes de commande électronique

Le GRVA a reconnu, à sa deuxième session, qu'il convenait d'élaborer des dispositions relatives à la sécurité fonctionnelle et aux systèmes complexes de commande électronique adaptées aux systèmes d'aide au maintien dans la voie. Il souhaitera certainement examiner les éventuelles propositions à ce sujet.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2019/4
document informel GRVA-02-19.

6. Questions diverses

Le GRVA souhaitera peut-être examiner toute autre éventuelle proposition.
